

CONSEIL COMMUNAL DU 25 JANVIER 2018

Etaient présents :

M. RENAUD Daniel, Maire Délégué de la commune déléguée de La Côte d'Aime,
MM. LUISET René, 1^{er} adjoint délégué, BUTHOD-GARCON Freddy, 2^{ème} adjoint délégué,
BOUZON Charles, 3^{ème} adjoint délégué, Mme HOEN Martine, 4^{ème} adjointe déléguée,
MM. BLANCHET Jean-Luc, COLLOMB Pascal, OLLINET Alain, SERVAJEAN Daniel,
conseillers municipaux délégués,

Excusés: MM. SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, conseillers municipaux délégués.

Les conseils communaux de la fin d'année 2017 avaient pour but de mettre en place le budget prévisionnel et la prospective à suivre pour 2018 avec l'élaboration de différents projets de rénovation et de travaux sur la commune de La Côte d'Aime.
Ceux-ci se trouvent remis en cause par les intempéries intervenues dans la nuit du 08 janvier 2018.

♦ **Bilan des intempéries du 08 janvier 2018**

Monsieur le maire délégué ainsi que les élus soulignent et remercient les équipes des services techniques de La Plagne Tarentaise qui sont intervenus en premier sur les lieux. Agents et responsables ont œuvré toute la nuit sans relâche pour endiguer les multiples débordements et sont parvenus à limiter les dégâts au sein de la commune de La Côte d'Aime.

Le ruisseau de Pierrolaz a été le principal responsable des inondations. Les ruisseaux ont débordé à différents endroits : à la Bergerie, au stade de football, aux Moulins, à Montméry, à Pierrolaz et à la Sciaz. Les routes et certaines habitations ont été inondées et endommagées au passage de ces débordements.

Les équipes de La Plagne Tarentaise continuent d'intervenir sur des écoulements d'eau inhabituels et pour la sécurisation des routes en effectuant des réparations temporaires. Toutefois, il a été nécessaire de faire appel à l'entreprise Eiffage pour la réfection de la route de Pierrolaz qui représentait un risque pour les habitants.

L'urgence a été traitée par les équipes et il faudra attendre désormais le printemps, après la fonte totale des neiges, pour évaluer précisément tous les dégâts (certains étant encore sous-jacents).

De plus, certains administrés ont soulevé le problème d'un réseau d'eaux pluviales inadapté aux débordements exceptionnels.

Monsieur Alain Ollinet conseiller municipal, souligne également qu'il est urgent d'améliorer l'entretien et la sécurisation du ruisseau de Pierrolaz. Les élus ajoutent qu'il est essentiel de trouver une solution pour l'entretien des abords de tous les ruisseaux de la commune. En effet, les propriétaires de terrains bordant les cours d'eau sont tenus d'assurer le nettoyage (élagage des arbres, suppression des branches pouvant créer un barrage...).

Or, à ce jour, beaucoup de propriétaires de ces parcelles ne satisfont pas à cette obligation et parfois même, ignorent être propriétaire de ces parcelles. Une solution d'amélioration devra être trouvée. Afin de réparer les dégâts occasionnés par ces intempéries, le budget de la commune devra prévoir des lignes de crédits. De ce fait, les projets initialement prévus pour 2018 devront être revus à la baisse.

La municipalité a reçu plusieurs courriers de la part d'administrés touchés par les intempéries. Des photos ont été prises et le tout a été transmis au service juridique de La Plagne Tarentaise. Les dossiers sont à l'étude auprès de nos cabinets d'avocat et de conseiller en assurance afin de déterminer comment répondre à ces demandes, la réponse pouvant être une demande à monsieur le préfet de déclarer l'Etat de catastrophes naturelles pour la commune de La Plagne Tarentaise.

♦ Assainissement de Moulins

Le budget prévisionnel pour ces travaux est de 300 000 euros. Suite à l'accord de la Direction Départementale de l'Équipement et des propriétaires de terrains par lesquels passera le réseau, les travaux débiteront en mai 2018. Une première tranche sera réalisée cette année allant de Moulins jusqu'à Pré Girod. La deuxième tranche sera construite en 2019 et consistera à l'implantation d'une station de refoulement et le raccordement de toutes les habitations au nouveau réseau d'eaux usées.

♦ Conseil d'école du Villard du 25 janvier 2018

Les problèmes de circulation rendant la sécurité des élèves dangereuse aux abords de l'école ont été évoqués. Monsieur Daniel SERVAJEAN, conseiller municipal, se propose de travailler avec la police municipale et les services techniques de La Plagne Tarentaise pour l'élaboration d'un système de circulation plus sécuritaire pour les enfants. Un sens unique serait mis en place, permettant un trafic plus fluide et évitant ainsi aux parents d'effectuer des manœuvres et des croisements dangereux.

De plus, des habitants stationnent sur le parking de l'école empêchant les parents de se garer pour déposer ou récupérer leurs enfants. Un « arrêt minute » serait mis en place pour chacune des places de parking en période scolaire avec des contrôles réguliers de la police municipale.

Enfin, la limitation de vitesse Rue de l'École et Route du Crêt devrait être réduite, les automobilistes roulant à une vitesse excessive sur ces tronçons.

Pour cette année 2017/2018, 46 élèves étaient inscrits à l'école du Villard. Le budget alloué par élève était de 200€. Une réflexion est menée pour l'harmonisation du budget sur les quatre communes historiques de La Plagne Tarentaise pour les rentrées scolaires prochaines.

Pour l'année scolaire 2018/2019, l'effectif scolaire serait de 44 élèves, 21 de la petite section au CP et 23 du CE1 au CM2. L'éducation nationale procédera par conséquent à la fermeture d'une classe, la répartition des élèves ne permettant pas de garder les trois classes actuelles.

Il a été voté lors du conseil d'école, l'arrêt des TAP le vendredi après midi et la mise en place des semaines de 4 jours à partir de septembre 2018. Cette dernière décision prise par le conseil d'école, après un sondage effectué auprès des parents d'élèves, va être soumise à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale pour validation. Ainsi, un remaniement aura lieu au sein de l'équipe éducative.

♦ Travaux forestiers

Suite aux fortes pluies de la journée du 22 janvier et à la neige abondante, de nombreux arbres en forêt communale de La Cote d'Aime ont été cassés, déracinés et écimés bloquant de nombreux accès.

A la fonte des neiges, l'Office National des Forêts aura pour mission de réouvrir les routes et pistes forestières permettant les accès aux chalets, aux alpages et permettre ainsi la mise en sécurité en coupant les arbres pouvant causer des risques pour les usagers de la forêt (les sentiers seront quant à eux traités de la même façon mais dans un second temps).

Les arbres et chablis travaillés par les ouvriers forestiers (façonnés et billonnés en grande longueur) seront entreposés en bord de routes et pistes, pour ensuite être proposés à la vente aux habitants de la commune.

Les chablis étant des arbres dangereux à exploiter, il est formellement interdit pour votre sécurité, mais aussi par respect du Code Forestier de procéder de votre propre initiative à la coupe de ceux-ci.